

Découvrir les approches efficaces

L'expérimentation et la recherche en politique sociale à la SRSA

Volume 2, Numéro 1

Printemps 2002

Le Projet d'autosuffisance après 54 mois

Un nouveau rapport fournit une mine de renseignements

La SRSA a publié de nouveaux résultats importants sur le Projet d'autosuffisance (PAS), une évaluation exhaustive d'une stratégie novatrice destinée à encourager le travail auprès de bénéficiaires de longue date de l'aide sociale de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick. *Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date* analyse les effets du PAS sur la vie d'un groupe de bénéficiaires de longue date de l'aide sociale, quatre ans et demi après leur participation initiale au programme. Puisque l'évaluation du PAS a été rigoureuse et repose sur de multiples mesures, ses résultats fournissent des données très utiles aux décideurs. Bien que le PAS ait été lancé il y a dix ans, il répond à des questions toujours pertinentes, comme « Qui est le plus susceptible d'accepter un supplément de revenu généreux? », « Quels seront les effets à court et à long terme d'un tel projet sur l'emploi, le revenu, les prestations d'aide sociale et la pauvreté? » et « Quel est le coût net, pour l'État, d'encourager le travail en offrant un supplément de revenu? ».

L'étude a permis de conclure que le PAS a eu un effet profond sur la vie des participantes. Dix-huit mois après son lancement, le nombre d'emplois à temps plein avait doublé. La plupart des effets du PAS se sont fait sentir pendant les deuxième et troisième années. Durant cette période, le PAS a réduit la dépendance envers l'aide sociale, tout en augmentant les revenus et en réduisant la pauvreté. L'effet du PAS sur l'emploi à temps plein a persisté pendant plus de quatre ans, et il a continué de réduire les versements d'aide sociale pendant plus de cinq ans. De plus, le coût du PAS pour l'État a été relativement faible. Par conséquent, il a été rentable pour la société.

Le PAS représentait une expérience sociale à assignation aléatoire, une méthode de choix, car elle produit l'évaluation la plus fiable des retombées d'un projet. Elle garantit que les résultats obtenus par les participants sont le fruit du programme plutôt que de leurs propres caractéristiques ou de préjugés du personnel au moment du recrutement. Ainsi, le PAS fournit

TABLE DES MATIÈRES

Le Projet d'autosuffisance après 54 mois	1
Le Projet d'innovation en emploi communautaire dans le contexte de l'économie sociale	7
Amis et dividendes	11
Une décennie de projets de démonstration	13
Babillard	14

DÉCOUVRIR LES APPROCHES EFFICACES est publié chaque trimestre par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA).

La mission de la SRSA, qui comprend deux volets, consiste d'une part à aider les décideurs et les intervenants à identifier et mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens en étudiant tout particulièrement leurs effets sur les personnes défavorisées et, d'autre part, à rehausser les critères d'évaluation des politiques et des programmes sociaux.

Pour obtenir un abonnement gratuit à DÉCOUVRIR LES APPROCHES EFFICACES, communiquer avec la SRSA au 50, rue O'Connor, Bureau 1400, Ottawa (Ontario) K1P 6L2, par téléphone au (613) 237-4311 ou par télécopieur au (613) 237-5045. On trouvera une version électronique du bulletin à www.srdc.org.

ISSN 1496-8622

des données fiables sur les effets des incitatifs financiers sur les prestataires de longue date de l'aide sociale.

Le Projet d'autosuffisance comporte trois études interreliées : l'étude sur les prestataires, le PAS-plus et l'étude sur les requérantes. Les participantes à l'étude sur les prestataires et au PAS-plus étaient des chefs de famille monoparentale recevant une aide au revenu depuis au moins un an, mais, pour la plupart, depuis beaucoup plus de temps [le féminin sera utilisé dans cet article, car la grande majorité des chefs de famille monoparentale recevant une aide au revenu étaient des femmes]. L'étude sur les requérantes visait des participantes dont les contacts avec l'aide sociale étaient plus récents. Les participantes furent choisies parmi les nouvelles requérantes à l'aide sociale. Ces dernières devenaient admissibles aux incitatifs financiers du PAS après avoir reçu de l'aide sociale pendant exactement 12 mois.

Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date rend compte de l'étude sur les prestataires et du PAS-plus. Le rapport final de l'étude sur les requérantes sera publié plus tard cette année.

Les participantes à l'étude sur les prestataires et au PAS-plus qui, dans l'année suivant leur assignation aléatoire, renonçaient à l'aide sociale pour occuper un emploi à temps plein pouvaient recevoir un supplément de revenu pendant chacun des 36 mois suivants où elles occupaient un emploi à temps plein et ne recevaient pas d'aide sociale. Le montant du supplément était tel qu'il rendait le travail plus payant que l'aide sociale et qu'il pouvait doubler le revenu des travailleuses recevant le salaire minimum. L'encadré

Principales caractéristiques du supplément de revenu du PAS

Obligation de travailler à temps plein. Le supplément était versé uniquement aux chefs de famille monoparentale admissibles ayant renoncé à l'aide sociale et travaillant au moins 30 heures par semaine.

Incitatif financier substantiel. Le supplément équivalait à la moitié de la différence entre les gains d'emploi de la participante et un niveau de gains cible. Pendant la première année de fonctionnement, le niveau de gains cible s'élevait à 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick et à 37 000 \$ en Colombie-Britannique. Avec le temps, ce niveau a été rajusté pour refléter les changements dans le coût de la vie et la générosité de l'aide sociale. Le supplément était réduit de 50 cents pour chaque dollar d'augmentation de salaire. Le revenu non gagné (pension alimentaire pour enfants, par exemple), les gains des autres membres de la famille et le nombre d'enfants n'avaient pas d'incidence sur le montant du supplément. Celui-ci doublait à peu près les gains d'un grand nombre de travailleuses à faible revenu (avant impôts et avant déduction des frais liés à l'emploi).

Délai d'un an pour se prévaloir de l'offre. La personne pouvait se prévaloir du supplément si elle trouvait un emploi à temps plein dans l'année suivant l'assignation aléatoire. Si elle ne s'inscrivait pas dans ce délai de 12 mois, elle ne pouvait pas bénéficier du supplément.

Limite de trois ans pour recevoir le supplément de revenu. La participante pouvait recevoir le supplément pendant un maximum de trois années civiles à partir du moment où elle commençait à le percevoir, tant qu'elle travaillait à temps plein et ne bénéficiait pas de l'aide sociale. Toutefois, personne n'était tenu de participer au programme. Après avoir commencé à recevoir le supplément, la participante pouvait décider en tout temps de revenir à l'aide sociale, à condition de renoncer au supplément et de satisfaire aux exigences d'admissibilité à l'aide sociale.

« Principales caractéristiques du supplément de revenu du PAS » présente des données détaillées sur le projet.

Le PAS-plus offrait à un petit groupe de bénéficiaires de longue date de l'aide sociale du Nouveau-Brunswick des services de pré-emploi et de post-emploi, en plus des incitatifs financiers. L'évaluation du PAS-plus a porté sur l'effet supplémentaire de ces services lorsque combinés aux incitatifs financiers.

Les effets du PAS et du PAS-plus ont

été évalués à l'aide de la méthodologie de l'assignation aléatoire, c'est-à-dire que les participantes à l'étude ont été assignées au hasard à un groupe témoin ou à un groupe programme, sans égard à leurs caractéristiques personnelles. Les membres du groupe programme se sont vu offrir le supplément de revenu, mais pas celles du groupe témoin. Les membres des deux groupes pouvaient continuer de recevoir tous les autres services auxquels elles étaient admissibles. La comparaison des

résultats du groupe programme et du groupe témoin révèle les effets du PAS sur les participantes. Dans le cadre du PAS-plus, un troisième groupe composé de manière aléatoire s'est vu offrir à la fois le supplément de revenu et les services liés à l'emploi.

Qui s'est prévalu de l'offre de supplément de revenu?

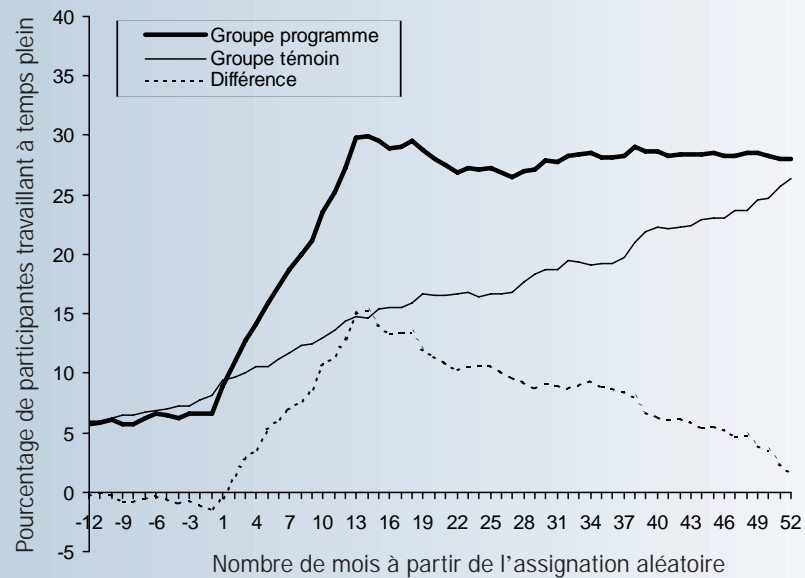
Dans l'année suivant leur assignation aléatoire, environ le tiers de tous les membres du groupe programme participant à l'étude sur les prestataires ont accepté l'offre de supplément de revenu en renonçant à l'aide sociale pour occuper un emploi à temps plein. Celles qui ont reçu le supplément étaient généralement mieux préparées à occuper un emploi et avaient moins d'obstacles à surmonter que celles qui ne l'ont pas reçu. Beaucoup de ces dernières ont indiqué n'avoir pas accepté l'offre de supplément parce qu'elles ne trouvaient pas d'emploi, ou en raison de leurs responsabilités personnelles ou familiales.

Pour celles qui ont reçu le supplément, ce dernier représentait un revenu considérable. En moyenne, elles ont reçu plus de 18 000 \$ en supplément de revenu au cours des trois ans pendant lesquels elles étaient admissibles. Le versement mensuel moyen était de 820 \$, soit presque assez d'argent pour couvrir le loyer mensuel moyen et la facture d'épicerie.

Toutefois, le supplément de revenu n'était pas également réparti entre les participantes; certains membres du groupe programme recevaient plus que d'autres. Le premier quart des participantes a reçu 43 % des sommes versées, tandis que le dernier quart n'en a reçu que 7 %. De manière générale, cette disparité n'est pas due au fait que certains versements men-

Figure 1

Pourcentage des participantes travaillant à temps plein, par mois, à partir de l'assignation aléatoire



suels étaient plus élevés, mais au fait que certaines participantes ont reçu le supplément pendant beaucoup plus de mois que d'autres.

Pour celles qui ont reçu le supplément, ce dernier représentait un revenu considérable.

Les impacts économiques du PAS

Bien que seulement un tiers des membres du groupe programme aient reçu le supplément de revenu, ce dernier a eu un effet considérable sur divers aspects, notamment l'emploi, le salaire, le revenu total et la pauvreté. Moins de trois mois après

l'assignation aléatoire, le PAS commençait déjà à faire grimper sensiblement le nombre d'emplois à temps plein, et cet effet a perduré pendant quatre ans. Comme l'indique la figure 1, l'effet du supplément de revenu s'est fait sentir le plus fortement pendant la deuxième année du programme : alors que 16 % des membres du groupe témoin travaillaient à temps plein, près du double de membres du groupe programme occupaient un emploi à temps plein.

Le supplément temporaire de revenu offert par le PAS a été versé pendant trois ans. Par conséquent, sur une période de quatre ans, de moins en moins de membres du groupe programme y étaient admissibles. Toutefois, malgré le nombre toujours plus faible de prestataires du supplément, le PAS a augmenté l'emploi à temps plein de 6,1 points de pourcentage la quatrième année. Cinq ans après l'assignation aléatoire, la période d'admissibilité de trois ans était échuë pour toutes les partici-

pantes. Pourtant, durant le premier trimestre de la cinquième année, le PAS a encore fait augmenter l'emploi à temps plein de 3,3 points de pourcentage.

Puisque le PAS a eu un effet aussi fort et soutenu sur l'emploi à temps plein, il a aussi fait augmenter les revenus d'emploi au cours des quatre ans suivant l'assignation aléatoire. Durant la deuxième année après l'assignation, le revenu moyen des membres du groupe programme était supérieur de 1 212 \$ à celui des membres du groupe témoin, grâce à l'offre de supplément. En tout, pendant la période de suivi, les membres du groupe programme ont gagné en moyenne 3 000 \$ de plus que les membres du groupe témoin (rappelons que la plus grande partie de cette hausse était le fait d'un petit nombre de membres du groupe, celles qui travaillaient à temps plein et qui, durant un mois donné, n'ont jamais représenté plus de 30 % du groupe).

Les effets du PAS sur l'emploi et les gains étaient tels que moins de membres du groupe programme dépendaient de l'aide sociale. Durant chacune des cinq années qui ont suivi l'assignation aléatoire, de moins en moins de membres du groupe programme recevaient l'aide sociale, et les prestations moyennes ont diminué. Pendant la deuxième année, le PAS a réduit la moyenne de prestations de plus de 1 200 \$. Pendant la cinquième année, même si le supplément de revenu n'était plus versé, le nombre de prestataires de l'aide sociale était inférieur de 3,4 points de pourcentage parmi les membres du groupe programme.

Alors que d'autres programmes d'incitation au travail ont permis de réduire la dépendance envers l'aide sociale, le PAS a ceci d'unique qu'il a permis de faire chuter les prestations d'aide sociale sans que la pauvreté

Qu'est-il arrivé après la limite de trois ans?

Aux prestataires de l'aide sociale de longue date, le supplément offert par le PAS donnait la possibilité d'augmenter considérablement le revenu auquel elles étaient habituées. Mais ce supplément était temporaire. Pour les participantes qui ont reçu le supplément de façon continue, la fin de la période d'admissibilité de 36 mois aurait pu marquer un déclin abrupt et substantiel du revenu. Puisque le versement du supplément cessait complètement après une période déterminée plutôt que de diminuer graduellement, la fin de la période d'admissibilité marquait le début de « l'après-supplément ».

À l'aide de données qualitatives et quantitatives, *Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date* décrit l'expérience de la perte du supplément de revenu, à la fin de la période d'admissibilité de trois ans, pour les participantes ayant reçu régulièrement des versements du supplément du PAS vers la fin de la période d'admissibilité. À mesure que cette échéance approchait, beaucoup de participantes se sont dit confiantes de pouvoir maintenir leur autonomie sans le supplément. Pour certaines anciennes prestataires de l'aide sociale, cette confiance reposait sur le sentiment qu'elles étaient en bonne situation financière. L'une des participantes a déclaré :

Je suis très confiante pour la raison suivante : j'ai déjà eu deux promotions au travail et, en décembre, on m'a dit que j'allais bientôt recevoir de l'avancement.

Pour d'autres participantes, la confiance venait d'un changement d'attitude. Voici ce qu'a déclaré une bénéficiaire régulière du supplément de revenu :

Je suis très confiante, car j'entame un nouveau chapitre de ma vie. Je pense que, pendant les trois années de ma participation au programme, ma confiance et ma propre estime ont beaucoup augmenté, de sorte que maintenant, cet emploi ne me suffit plus. Je sais que je peux faire davantage et améliorer mon sort.

Alors que les trois années d'admissibilité au supplément de revenu tiraient à leur fin, celles qui avaient reçu des versements réguliers de supplément de revenu ont perdu en moyenne 600 \$ par mois. Malgré cette diminution, le revenu moyen provenant de toutes sources a diminué de moins de 400 \$ par mois, en partie parce que le salaire avait augmenté pendant la même période. Les familles semblent aussi avoir compensé la perte de revenu en réduisant leurs dépenses et en épargnant, ou en augmentant leur dette. Toutefois, elles n'ont pas éprouvé plus de difficulté à payer leur facture d'épicerie, comme le démontrent les données sur le recours aux banques alimentaires, ni de problèmes à payer les factures d'électricité ou de gaz. Ce groupe, qui a subi la plus importante perte de revenu en perdant le supplément, présentait toutefois le revenu et le taux d'emploi les plus élevés à la fin de la période de suivi, comparativement au groupe témoin et aux autres participantes qui avaient eu accès au supplément de revenu. Les bénéficiaires régulières du supplément du PAS qui ont expérimenté l'après-supplément n'étaient pas en pire situation que les autres.

augmente. De fait, c'est le contraire qui s'est produit : le PAS a augmenté le revenu et diminué la pauvreté. Durant les six mois qui ont précédé les entrevues menées 18 mois et 36 mois après l'assignation, on a constaté que le PAS avait augmenté le revenu mensuel de plus de 100 \$ en moyenne. Par conséquent, durant les deuxième et troisième années du programme, moins de participantes avaient un revenu inférieur au seuil de faible revenu établi par Statistique Canada. Une fois passées les trois années d'admissibilité au supplément de revenu pour la plupart des membres du groupe programme, le revenu des membres des deux groupes était comparable.

Les effets sur la famille et les enfants

Les effets importants du PAS sur l'emploi et le revenu auraient pu être ressentis par les familles des participantes sur d'autres plans que ceux qui avaient été prévus. L'abandon de l'aide sociale pour occuper un emploi à temps plein a probablement été accompagné d'une période de transition difficile pour les participantes et pourrait avoir causé certains effets pervers (l'horaire de travail a peut-être compromis la disponibilité pour les tâches parentales, par exemple). L'étude n'a pas permis de déceler de tels effets. Le PAS n'a pas augmenté les risques d'état dépressif chez les parents, ou d'autres problèmes parentaux.

En fait, certains enfants semblent avoir bénéficié du PAS. Ceux qui étaient d'âge préscolaire (de trois à cinq ans) au moment de l'assignation aléatoire et dont le parent était membre du groupe programme ont obtenu des résultats supérieurs lors de tests normalisés de mathématiques administrés trois ans après l'assignation aléatoire. Les parents appartenant au groupe programme étaient

aussi plus nombreux à signaler que leurs enfants réussissaient bien à l'école que les parents du groupe témoin ayant des enfants du même âge. Quatre ans et demi après l'assignation aléatoire, alors que ces enfants étaient âgés de 7½ à 9½ ans, ils réussissaient encore mieux à l'école, en moyenne, que les enfants des membres du groupe témoin.

Sur les enfants qui étaient âgés de 13 à 15 ans à l'époque de l'assignation aléatoire, le PAS pourrait avoir eu des effets négatifs, mais temporaires. Trois ans après l'assignation aléatoire, les jeunes adolescents dont le parent faisait partie du groupe programme étaient plus nombreux à admettre

Le PAS n'a pas augmenté les risques d'état dépressif chez les parents, ou d'autres problèmes parentaux.

avoir consommé de l'alcool et s'être livrés à des comportements délinquants, et, selon leur parent, ces jeunes étaient plus nombreux à avoir un rendement scolaire inférieur à la moyenne. Toutefois, aucun de ces effets négatifs ne semble avoir eu de conséquences à long terme. À la fin de la période de suivi, alors que ces adolescents avaient entre 17½ et 19½ ans, ceux dont le parent faisait partie du groupe programme n'étaient pas plus ou pas moins nombreux à avoir abandonné l'école ou à être sans emploi. Les effets négatifs à court terme pourraient être le reflet de la

difficulté des enfants à s'adapter à l'horaire de travail de leur parent, mais ils ne semblent pas avoir laissé de séquelles chez ces jeunes.

Les coûts et les avantages

Le rapport final contient une évaluation des coûts du PAS en regard de ses avantages. Il est évident que le PAS a donné des résultats très positifs, mais le coût d'un projet comme celui-ci peut sembler prohibitif. Le généreux supplément de revenu impliquait des déboursés importants pour l'État, et c'était le coût le plus élevé associé au projet. Mais ce coût a été compensé en grande partie par la réduction des prestations d'aide sociale et par l'augmentation de l'impôt sur le revenu.

En tout, le PAS a coûté 2 691 \$ à l'État pour chacun des membres du groupe programme, sur une période de cinq ans. C'est là un coût modeste comparativement à d'autres programmes fructueux d'incitation au travail. Compte tenu de cette dépense, les membres du groupe programme ont reçu une aide financière moyenne de 5 256 \$. La valeur des prestations reçues par les membres du groupe programme représentait presque le double des coûts absorbés par l'État. Autrement dit, chaque dollar de revenu supplémentaire que le PAS a apporté aux membres du groupe programme coûtait seulement 51 cents à l'État. Le PAS représente donc pour la société un gain net de plus de 2 500 \$ par membre du groupe programme.

Les services donnent-ils des résultats?

Bien que le supplément de revenu ait produit de nombreux résultats positifs, la plupart des membres du groupe programme relevant de l'étude sur les prestataires n'ont pas accepté l'offre de supplément. De nombreux prestataires de l'aide

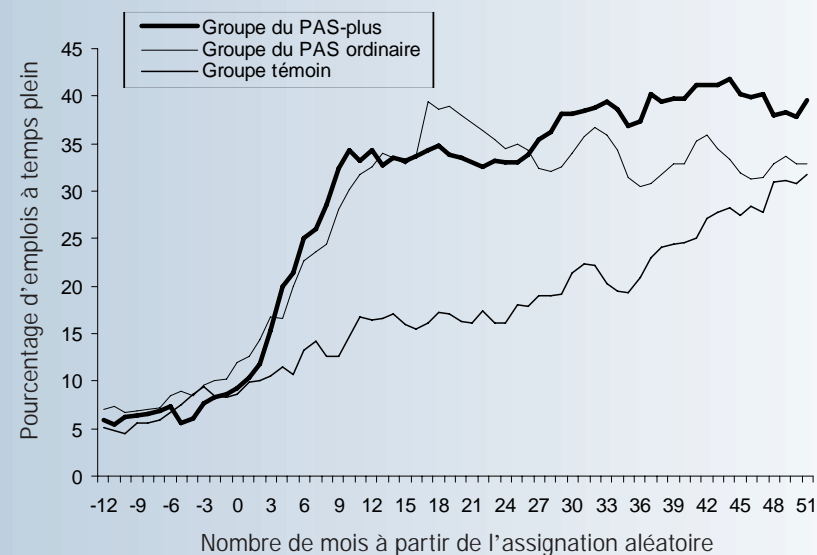
sociale de longue date se heurtent à des obstacles à l'emploi, comme une faible scolarité et une expérience de travail limitée. À lui seul, le supplément de revenu ne suffisait pas à surmonter ces obstacles. Le PAS-plus a permis d'étudier si l'ajout de services pré-emploi et post-emploi inciterait plus de membres du groupe programme à profiter du supplément de revenu, intensifiant ainsi les résultats, qu'il s'agisse d'un emploi, de prestations d'aide sociale, des gains d'emploi ou du revenu total.

L'offre de services d'emploi a augmenté de 14 points de pourcentage la proportion de membres du groupe programme qui se sont prévalués du supplément de revenu — la moitié des membres du groupe programme PAS-plus ont commencé à travailler à temps plein dans l'année suivant leur participation initiale au PAS.

Toutefois, la figure 2 montre que, pendant les trois premières années, les services n'ont pas eu d'effet sur les résultats relatifs à l'emploi à temps plein. Pendant cette période, au delà des résultats produits par les incitatifs financiers, le PAS n'a pas eu d'effet non plus sur les prestations d'aide sociale, les gains ou le revenu. Cependant, durant la quatrième année suivant l'assignation aléatoire, les services ont graduellement fait augmenter de 7,5 points de pourcentage l'emploi à temps plein; les gains ont augmenté de près de 1 600 \$, et la proportion de prestataires de l'aide sociale a diminué de 11,1 points de pourcentage. Il semble que les services aient aidé les membres du groupe programme du PAS-plus à demeurer autonomes, après la fin de leur admissibilité au supplément de revenu.

Figure 2

Taux mensuels d'emploi à temps plein chez les membres du PAS-plus, du PAS ordinaire et du groupe témoin



Le PAS représente donc pour la société un gain net de plus de 2 500 \$ par membre du groupe programme.

Le PAS : une mine de renseignements sur les mesures sociales

Le PAS a été très avantageux pour des centaines de familles canadiennes. Il a augmenté l'emploi à temps plein et a réduit la dépendance envers l'aide sociale, tout en apportant un revenu supplémentaire aux participantes. En outre, grâce au PAS, des familles ont pu se sortir de la pauvreté. Quant aux enfants qui étaient

d'âge préscolaire au moment où le PAS a été lancé, ce dernier a eu un effet positif sur les résultats qu'ils ont obtenus à des tests normalisés et sur leur rendement scolaire.

Par ailleurs, le PAS a permis d'acquérir de bonnes connaissances en matière de politiques publiques. Puisqu'il s'agit de l'une des expériences sociales parmi les plus vastes et les plus rigoureuses effectuées au Canada, les décideurs peuvent s'appuyer sur ses résultats. Les ressources étant limitées, les gouvernements ne peuvent pas se permettre d'instaurer ou de maintenir des programmes et des politiques inefficaces. Le PAS a démontré que les expériences sociales fondées sur une assignation aléatoire peuvent fournir aux décideurs les données dont ils ont besoin pour choisir les moyens d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale de longue date à devenir autosuffisants. ◆

Le Projet d'innovation en emploi communautaire dans le contexte de l'économie sociale

« Même la récente réduction du taux de chômage et du nombre d'assistés sociaux, attribuable aux nouvelles politiques, n'a pas comblé le fossé entre les nantis et les démunis, et certains groupes de la population n'ont toujours pas accès aux ressources de la société canadienne qui leur permettraient d'améliorer leur sort », a écrit Bill Ninacs dans un document de travail commandé par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA).

Dans *Situating the Community Employment Innovation Project: A Review of the Theory and Practice of Social Economy/Économie Sociale in Canada and its Relevance to the Community Employment Innovation Project*, Ninacs soutient que « les programmes de lutte contre la pauvreté ne répondent pas toujours entièrement aux besoins des personnes ciblées et, souvent, ils ont des effets pervers qui réduisent les chances de ces personnes de trouver un emploi ou d'accumuler des biens. Par conséquent, les nouvelles directives et les nouveaux programmes susceptibles de régler ces problèmes font l'objet d'une recherche active. »

Depuis trois ans, la SRSA travaille avec Développement des ressources humaines Canada, le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, Statistique Canada et quatre organismes communautaires du Cap-Breton, et avec des bénévoles de la municipalité

régionale de Cap-Breton afin de définir le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) et de le mettre en œuvre.

Le PIEC est issu de la conviction que les organismes communautaires peuvent apporter une aide importante aux chômeurs qui risquent l'exclusion sociale et économique dans les régions aux prises avec un taux de

*Les règles de fonctionnement
des conseils communautaires
et du parrainage des projets
communautaires situent
nettement le PIEC au cœur de
l'économie sociale.*

chômage élevé. Le PIEC offre non seulement la possibilité d'acquérir une expérience de travail précieuse et de nouvelles compétences, mais il vise aussi à développer une capacité locale en incitant les membres de la collectivité à collaborer pour trouver

de nouvelles stratégies de création d'emplois et définir la nature de la tâche à accomplir.

Les citoyens intéressés sont invités à se réunir et à former des conseils communautaires qui se chargent de trouver des organismes et des individus disposés à parrainer des projets créateurs d'emplois pour les bénéficiaires de l'assurance-emploi et de l'aide sociale désireux de participer au projet pendant une période allant jusqu'à trois ans. Chaque conseil communautaire doit préparer un plan stratégique définissant les priorités de la collectivité qui permettraient de déterminer quels projets parrainés emploieraient les participants volontaires. Les projets parrainés devraient être sans but lucratif et contribuer au bien-être de la collectivité ainsi qu'à celui des participants.

Les règles de fonctionnement des conseils communautaires et du parrainage des projets communautaires situent nettement le PIEC au cœur de l'économie sociale. La structure organisationnelle du PIEC se trouve à la croisée des secteurs public et privé. Pendant les travaux de conception du projet, la SRSA a envisagé deux modèles d'économie sociale. Les principes du premier modèle étaient ceux de la nouvelle économie sociale telle qu'elle est apparue, surtout au Québec, ces dernières années. Le deuxième modèle était celui qui est

appliqué en Irlande et qui est plus représentatif des programmes de développement communautaire appliqués par la Communauté économique européenne. Le PIEC tient davantage du modèle irlandais que du québécois.

Les origines de l'économie sociale

Les premiers organismes de coopération, que des travailleurs ont dotés de mécanismes de production ou d'achat collectifs sont nés dans la deuxième moitié du XIXe siècle, en Angleterre, puis en France. Selon Ninacs, « les [premiers] économistes, comme Charles Gide (1847-1932) et Léon Walras (1834-1910), ont commencé à étudier ces structures organisationnelles, surtout les coopératives de consommateurs, et à utiliser l'expression "économie sociale" pour décrire ce qu'ils estimaient être une science ou, du moins, un champ d'études. En fait, l'analyse théorique a bien peu progressé jusqu'à la rencontre de deux chercheurs français, Henri Desroches et Michel Rocard. Ils ont ranimé le concept dans les années 70 et ils ont conféré à l'économie sociale une légitimité suffisante pour qu'elle soit intégrée dans les lois de la France et d'autres pays européens. »

Ce regain d'intérêt pour l'économie sociale s'assortit d'une distinction entre « l'économie sociale "traditionnelle," axée sur la coopérative comme solution de rechange à l'entreprise, et la "nouvelle" économie sociale, qui est considérée comme partie intégrante d'un nouveau mécanisme de réglementation socioéconomique. Ces deux perspectives sont aussi désignées par les expressions "vision pragmatique-réformiste" (traditionnelle) et "vision de changement social idéaliste" (nouvelle). »

L'économie sociale traditionnelle

Ninacs tire sa définition de l'œuvre de Henri Desroches, pour qui l'ancienne économie sociale est « une autre façon de faire des affaires ». Celle-ci est généralement associée à des coopératives, à des mutuelles et à des organismes sans but lucratif pour qui « les gens passent avant l'argent ». Ces organismes ont un cadre décisionnel démocratique fondé sur le principe « une personne, une voix ». Souvent, les organismes de l'économie sociale traditionnelle sont associés à une structure financière « qui exclut les bénéficiaires personnels du cadre décisionnel et de la distribution des surplus (qu'il s'agisse de surplus annuels ou de réserves accumulées, si l'entreprise cessait d'exister) ».

La définition est suffisamment vaste pour s'appliquer à des entreprises privées, à des organismes publics ou à des organismes mixtes. Selon Ninacs, « chaque entreprise doit faire l'objet d'un examen pour déterminer si elle possède les caractéristiques nécessaires pour faire partie de l'économie sociale. Ainsi, une entreprise appartenant en partie ou totalement à des travailleurs pourrait en faire partie si elle comportait des mécanismes visant à atteindre un juste équilibre entre les profits et les objectifs sociaux, et à assurer la participation des travailleurs à la structure de gestion. »

« Dans une large mesure, cette façon de considérer l'économie sociale repose sur la conviction que la réalisation d'objectifs sociaux dépend des composants mêmes de la coopérative, puisque le processus décisionnel démocratique établit un équilibre entre le pouvoir des riches et celui

des pauvres, que la participation locale au développement économique est garantie par des conseils d'administration composés de membres de la collectivité que sert l'organisme, que les dividendes sont calculés en fonction des services reçus par les membres plutôt que sur la richesse personnelle, et que l'emprise locale sur les biens est garantie par le fait que les réserves accumulées ne sont pas transférables. »

La nouvelle économie sociale

Ninacs fonde la définition de la nouvelle économie sociale qu'il utilise dans son document de travail sur celle que donne Jean-Louis Laville, un sociologue français. De l'avis de ce dernier, « les entreprises de l'économie sociale sont le fruit d'un mouvement commun réunissant des usagers éventuels et des spécialistes (personnel éventuel) qui produisent conjointement une offre et une demande de services. La discussion permet de transformer des besoins individuels en besoins collectifs pendant le prédémarrage, et c'est la réciprocité continue qui permet de cerner les nouveaux besoins et de les combler en mobilisant des ressources publiques ou fournies à titre bénévole ».

Selon cette définition, une entreprise de la nouvelle économie sociale « fait appel aux forces de redistribution des secteurs public et privé, surtout quand elle se situe dans un domaine comportant de nombreux enjeux et où l'État est réputé avoir des responsabilités (comme dans le cas de certains services personnels). Une fois établie, elle constitue un modèle économique hybride qui allie des activités commerciales (autofinancement par la vente de biens et de services), non commerciales mais finan-

cières (financement public, dons d'organismes religieux et de fondations) et non financières (bénévolat des membres et d'autres personnes). » La présence de ces trois formes d'activité économique est au cœur de la définition de l'économie sociale de Laville.

Comme le souligne Ninacs, « la capacité de réunir diverses formes d'activité économique dans un cadre d'entreprise, et de faire participer les usagers et les fournisseurs à un processus décisionnel démocratique confère à l'économie sociale un rôle unique sur le plan de la réglementation socioéconomique, surtout en ce qui concerne les activités à forte proportion de main-d'œuvre, comme la prestation de services personnels. En outre, cette définition de l'économie sociale reconnaît les transactions réciproques (non commerciales et non financières) comme des activités économiques, faisant ainsi de l'économie sociale un élément fondamental d'un nouveau type de développement économique que certains appellent "économie pluraliste". » C'est cette perspective de l'économie sociale qu'embrassent bon nombre de chercheurs, qui la désignent comme le modèle québécois.

En règle générale, ceux qui parlent de « nouveauté » quant à l'évolution de l'économie sociale depuis 35 ans font allusion à la présence de nouveaux types d'intervenants, qui deviennent des entrepreneurs ou des membres, de nouveaux champs d'activité, de nouvelles structures organisationnelles, et de nouvelles dynamiques internes et externes. Dans la nouvelle économie sociale, des groupes d'individus jouent un rôle plus décisif pour la viabilité de l'entreprise, et l'entreprise même contribue au changement

social. Qui plus est, on tente aussi de répondre à de nouveaux besoins, que le marché ou l'État ne satisfont pas, et de créer de nouvelles façons de laisser les gens jouer un rôle dans la vie économique et sociale. La nouvelle économie sociale est ainsi liée à l'innovation sociale qui, par l'introduction de nouveaux types de production ou de moyens d'exploiter de nouveaux marchés, est gage d'innovation économique.

Qui plus est, on tente aussi de répondre à de nouveaux besoins, que le marché ou l'État ne satisfont pas, et de créer de nouvelles façons de laisser les gens jouer un rôle dans la vie économique et sociale.

Les organismes de l'économie sociale

Afin d'analyser le point de vue de chaque chercheur sur ce qui constitue l'économie sociale, Ninacs a élaboré ce qu'il appelle un « quadrilatère de l'économie sociale » (figure 1). Il y présente les objectifs et les valeurs de l'économie sociale d'après l'œuvre de Jacques Defourny, les structures organisationnelles et associatives présentées dans les travaux de Desroches et de Vienney, et les types d'activité et d'agents économiques que décrit Laville. Quant aux orga-

nismes de la nouvelle économie sociale, « en fait, ils sont les mêmes que ceux de l'économie sociale traditionnelle : des coopératives, des mutuelles et des organismes sans but lucratif, ainsi que les entreprises du secteur privé et les agences relativement autonomes du secteur public qui présentent les véritables caractéristiques du modèle coopératif. »

Situer le PIEC

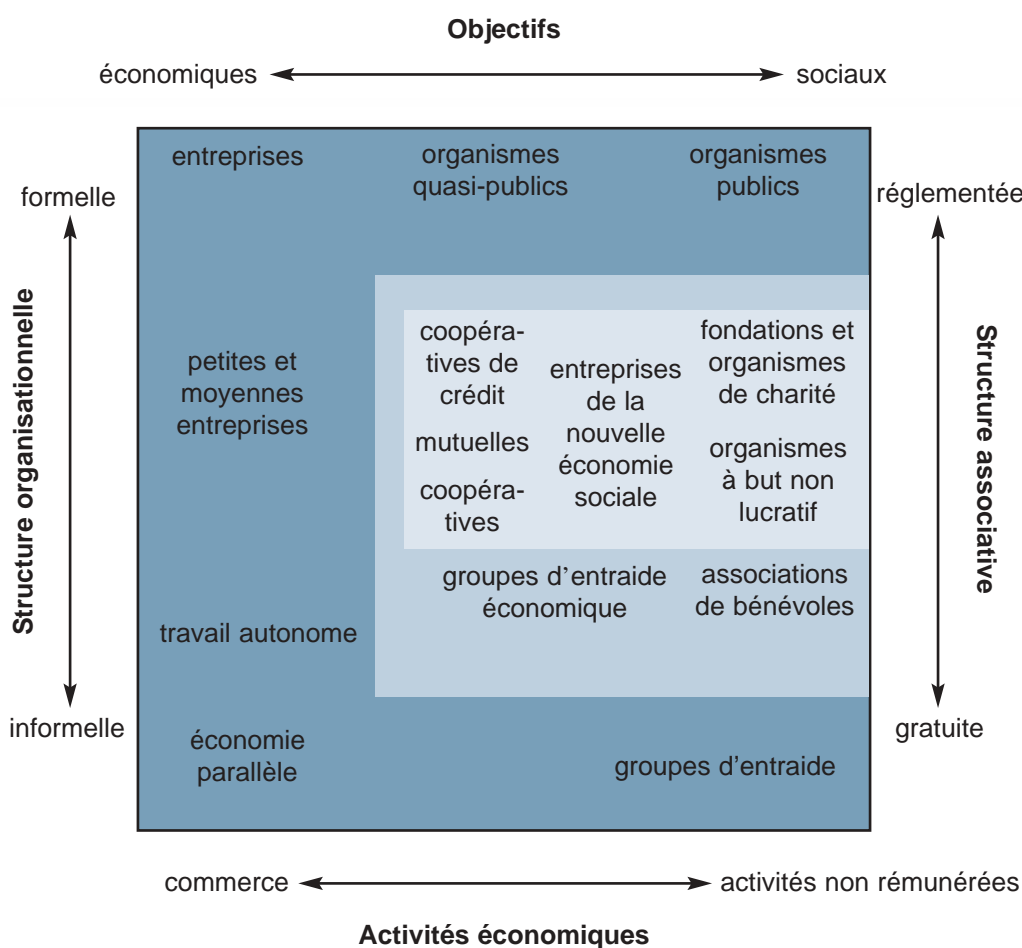
En décrivant les caractéristiques de la nouvelle économie sociale, ce document de travail nous aide à comprendre les similitudes et les différences entre le modèle québécois du développement économique communautaire et le modèle du PIEC. Les activités du PIEC ont beaucoup en commun avec la nouvelle économie sociale, mais ils présentent deux grandes distinctions. La première est l'accent mis sur la production de biens et de services à vendre. Les règles de fonctionnement du PIEC insistent sur l'emploi et la formation des participants, et sur l'amélioration de la collectivité, plutôt que sur le succès commercial. Les projets formés selon le modèle du PIEC sont censés améliorer l'environnement des projets des économies privée et sociale. Selon le modèle québécois, les projets mis sur pied doivent contribuer financièrement à leur propre viabilité. La deuxième distinction entre le modèle du PIEC et de nombreux modèles de l'économie sociale, y compris le modèle québécois, est le principe de la participation active des membres. De nombreux projets de l'économie sociale reposent sur l'adhésion, qui confère aux membres des droits et la responsabilité quant à la participation, surtout au processus décisionnel. Selon le modèle du PIEC, les citoyens des cinq collectivités participantes ont le droit de voter à

Découvrir les approches efficaces

l'assemblée générale annuelle du conseil communautaire, ce qui est aussi le cas des organismes à but non lucratif. Les membres du conseil communautaire sont élus, et le conseil fonctionne comme le comité exécutif d'une entreprise. Les parrains des projets sont principalement des organismes communautaires à but non lucratif qui ont leurs propres membres et leurs propres dirigeants élus. Quel est le rôle des participants

dans le modèle du PIEC? Ils peuvent être membres de leur conseil communautaire et du comité exécutif d'un organisme de parrainage, mais la nature de leur appartenance à ces organismes n'est pas la même que celle de l'appartenance à un organisme coopératif. ♦

Le quadrilatère de l'économie sociale



Légende

- composantes inhérentes de l'économie sociale
- composantes incertaines (analyse au cas par cas)
- composantes ne faisant pas partie de l'économie sociale

Amis et dividendes

Le capital social et le Projet d'innovation en emploi communautaire

Le concept du capital social suscite actuellement un débat stimulant chez les spécialistes en sciences sociales. Toutefois, ce débat porte surtout sur des définitions et des concepts, plutôt que sur l'étude de la formation et des effets de l'accumulation de capital social. Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) offre une occasion unique de faire des progrès à ce chapitre. Dans un document de travail de la SRSA qui paraîtra sous peu, *A Model of Social Capital Formation*, Kate Johnson explore la définition du capital social, ses sources et ses incidences sur les politiques publiques. Cette exploration permet de jeter les bases d'un modèle de l'évolution des réseaux sociaux, modèle qui pourrait servir à étudier les sources, le développement et les effets éventuels du capital social dans le contexte du PIEC.

Capital social ou « réseaux sociaux »

Il existe de nombreuses définitions du capital social, mais celle qui convient le mieux au PIEC s'appuie sur une explication microéconomique qui met l'accent sur le rôle des réseaux et des liens sociaux. Cette définition a été proposée par des sociologues qui ont étudié les effets des réseaux sociaux sur la situation économique des individus. Le sociologue français Pierre Bourdieu définit le capital social comme étant « composé de rapports sociaux qui, dans certaines conditions, peuvent être convertis en capital économique . . . »; il le définit aussi comme « la somme des ressources, actuelles ou virtuelles, qui reviennent à un individu ou à un groupe du fait qu'il possède un réseau durable de relations, de con-

naissances et de reconnaissances mutuelles plus ou moins institutionnalisées » (1986). Selon cette définition, le capital social correspond à la valeur des contacts sociaux établis à l'aide des réseaux sociaux. Cette définition sert fréquemment à expliquer l'accès d'un individu à l'emploi, sa mobilité et ses succès en affaires.

Jeter des ponts

Le PIEC peut influencer sur les réseaux sociaux — et par conséquent sur le capital social — en jetant des ponts entre des personnes qui, autrement,

*En établissant et en entre-
tenant leur réseau, les indi-
vidus accumulent du capital
social qui, comme tout autre
bien, produit un rendement et
se dévalue avec le temps.*

ne se rencontreraient pas. Tout d'abord, les collectivités participantes du Cap-Breton doivent former des conseils communautaires bénévoles pour susciter un consensus au sein de la collectivité et obtenir son soutien à l'égard des activités que les citoyens souhaitent entreprendre en priorité.

Ensuite, les participants au PIEC — des prestataires de l'assurance-emploi et de l'aide sociale — sont recrutés pour travailler à divers projets au sein des collectivités choisies, pendant une

période maximale de trois ans. Durant cette période, on s'attend à ce que les participants développent un capital humain et social en travaillant, dans divers postes, avec des collègues liés ou non au PIEC.

Un modèle de formation de capital social

Jusqu'ici, le capital social a nourri de nombreuses discussions théoriques, mais il n'a jamais été modélisé en intégrant les motivations individuelles à créer ou à éliminer des relations. Dans son document de travail, Johnson étudie un modèle de formation de capital social en faisant appel à l'hypothèse selon laquelle les relations peuvent être rentables ou coûteuses, et les individus choisissent d'établir ou d'éliminer des relations selon les avantages ou les coûts qu'elles comportent. Les relations sont rentables, mais leur maintien est coûteux. Par conséquent, les individus limitent le nombre de leurs relations suivies et, en établissant et en entretenant leur réseau, ils accumulent du capital social qui, comme tout autre bien, produit un rendement et se dévalue avec le temps.

Dans le modèle, l'utilité de chaque individu dépend des bénéfices nets de chaque relation pendant chaque période. Les bénéfices nets dépendent du contexte des relations, des bénéfices qu'elles produisent et du coût de leur maintien. Les relations maintenues produisent un bénéfice net, que l'individu *i* reçoit de l'individu *j*. Imaginons qu'il n'existe pas de relation entre l'individu *i* et l'individu *j* et qu'ils doivent décider d'établir ou non un lien l'un avec l'autre. Les individus *i* et *j* examinent les bénéfices nets d'un tel lien. Si chacun y trouve

un bénéfice, ils consentiront à former un lien. Si le lien est désavantageux pour l'un ou l'autre des individus, alors le lien ne sera pas formé. Le fait d'établir tous les liens qui comportent un bénéfice net maximise le bénéfice total de chaque individu.

Le bénéfice net que retire l'individu i du maintien d'une relation avec l'individu j est fonction de six facteurs :

- 1) I_{ij} — présence ou non du lien pendant la période actuelle;
- 2) V_{ij} — valeur du lien ij pendant la période actuelle, selon l'interaction en cours;
- 3) S_{ij} — capital social de l'individu i , selon le contexte de la relation entre i et j , jusqu'à maintenant;
- 4) R_j — réputation de l'individu j : qualité de ses interactions avec d'autres individus, autrement dit, son rendement auprès des autres individus;
- 5) D_j — nombre d'individus à qui j est lié (si j est lié à trop d'individus, il s'ensuit une congestion du réseau et i pourrait ne pas retirer autant de bénéfices qu'il le prévoyait de sa relation avec j);
- 6) C_{ij} — coût de la relation avec j , c'est-à-dire du maintien de la relation. Ce coût existe pour les deux individus. Le modèle prévoit des coûts différents, de sorte que chaque individu a le choix entre diverses relations plus ou moins coûteuses.

Ces six facteurs sont décrits de manière détaillée dans le document de Johnson. Un modèle fonctionnel est établi pour le bénéfice net, et l'auteur a effectué des simulations pour mieux comprendre les mécanismes de formation du capital social.

Implications pour la recherche sur le PIEC

Les six facteurs décrits ci-dessus peuvent servir à analyser la formation de réseaux pendant le déroulement du PIEC, à la fois au sein du groupe programme et du groupe témoin. Les interactions répétées des individus pendant la durée du PIEC devraient améliorer le réseau social de chacun, puisqu'elles permettent de former de nouveaux liens entre ces individus. Puisque le PIEC garantit aux participants un revenu pendant trois ans, son effet stabilisateur sur le revenu peut rendre les individus plus aptes à absorber le coût du maintien de leurs relations. En outre, l'augmentation

Puisque le PIEC garantit aux participants un revenu pendant trois ans, son effet stabilisateur sur le revenu peut rendre les individus plus aptes à absorber le coût du maintien de leurs relations.

des interactions positives devrait produire une augmentation du capital social (S_{ij}) et de la réputation (R_j) pendant la durée du PIEC. Il est également possible que le PIEC influe sur la congestion des réseaux (D_{ij}). Si une partie d'un réseau est congestionnée, la seule façon de créer un nouveau lien est d'en supprimer un autre. Cette substitution dépend bien sûr des participants, mais s'ils ont la possibilité de former de nouveaux liens et que, ce faisant, ils en suppri-

ment d'anciens, il faut, en toute logique, conclure qu'ils considèrent ces nouveaux liens comme plus utiles.

Enfin, l'effet le plus important du PIEC sur la création de réseaux sociaux est que, pendant sa durée, il réduit le coût des relations pour les participants. Les parrains du PIEC, les gestionnaires de projet qui, à titre volontaire, emploient des participants au PIEC, sont des individus que les participants n'auraient peut-être pas rencontrés autrement. De plus, les participants sont fréquemment affectés à des projets hors de leur propre collectivité, ce qui les aide à rencontrer des gens d'ailleurs et diminue le coût d'établissement de relations avec des individus n'appartenant pas à leur réseau local. En théorie, quand le coût des relations peut être réduit, les probabilités d'établir de nouvelles relations et de les maintenir augmentent. On prévoit donc que ce type d'activité créera des liens sociaux là où il n'y en avait pas, et qu'il augmentera le capital social des participants.

La taille, la densité et l'homogénéité des réseaux sont tous des facteurs qui influent sur le rendement des relations. En réduisant le coût d'établissement de liens entre les membres de la collectivité et les participants, le PIEC devrait avoir un effet positif sur la taille des réseaux. Quant à la densité et à l'homogénéité, elles peuvent diminuer ou augmenter. Si les réseaux moins denses et moins homogènes produisent un capital social qui crée des possibilités pour les individus, on espère alors que l'action progressive du PIEC produira des réseaux moins denses et plus diversifiés, en plus de réseaux plus grands, afin d'aider les gens du Cap-Breton. ♦

Une décennie de projets de démonstration

SRSA — Dix ans d'excellence en recherche sociale

Le 10 décembre 2001, le conseil d'administration, la direction et le personnel de la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) ont eu le plaisir de donner une réception dans les bureaux de la Société à Ottawa afin de célébrer le 10^e anniversaire de la SRSA.

Voilà un peu plus de dix ans, plusieurs cadres supérieurs du ministère de l'Emploi et de l'Immigration d'alors ont eu une idée. Le sous-ministre, Arthur Kroeger, le sous-ministre adjoint à la politique stratégique, Barry Carin, et la directrice générale de la Direction des innovations, Louise Bourgault, voulaient lancer un projet de démonstration afin de démontrer les effets qu'aurait une stratégie qui « rend le travail payant » sur la capacité des prestataires de longue date de l'aide sociale de garder un emploi à temps plein. L'idée est devenue le Projet d'autosuffisance (PAS) — une évaluation à assignation aléatoire échelonnée sur dix ans, qui faisait participer 9 000 familles de deux provinces à trois études interreliées. Toutefois, on a tout de suite reconnu la difficulté de trouver un organisme capable de mettre sur pied un projet d'une telle envergure — un organisme qui pourrait se charger de la conception, de la mise en œuvre, de la gestion et de l'évaluation d'un projet complexe et de longue durée. C'est ainsi qu'est née la SRSA.

Constituée en société à but non lucratif le 10 décembre 1991, la SRSA a entrepris de former un consortium pour concevoir et gérer le PAS. Au début, la SRSA était considérée comme l'organisme d'un seul projet,

mis sur pied pour réaliser le PAS. Elle a conservé sa taille modeste, a fait largement appel à des sous-traitants, et il était prévu qu'elle ne survivrait pas au PAS. Toutefois, en 1994, la SRSA s'est engagée dans une deuxième expérience, et elle a commencé à prendre des allures d'organisme permanent, agissant indépendamment du gouvernement, dont la vocation était d'entreprendre des travaux de recherche rigoureux sur la politique sociale, sous forme de projets de démonstration de grande envergure. La SRSA a étendu ses activités de base et a commencé à promouvoir activement le recours à des projets pilotes élaborés avec soin comme moyen de recueillir des données qui guideraient l'élaboration de politiques sociales.

Depuis dix ans, la SRSA a pris de l'expansion, tant sur le plan organisationnel que sur celui des activités. Elle compte maintenant 40 employés, trois bureaux — à Ottawa, à Vancouver et à Sydney (Nouvelle-Écosse) — et elle a mené des recherches dans toutes les provinces. Elle continue de préconiser les évaluations à assignation aléatoire comme le meilleur moyen de prévoir les retombées de programmes et, à ce jour, elle a mené quatre projets pilotes impliquant l'assignation aléatoire de 30 000 personnes. De plus, la SRSA a de plus en plus recours à l'économie expérimentale, c'est-à-dire à des « expériences en laboratoire », pour évaluer la réaction des individus à de nouvelles politiques gouvernementales. Elle fait appel à des études de cas au niveau communautaire et utilise des approches novatrices combinant les techniques de recherche

quantitative et qualitative afin de mieux comprendre non seulement si une intervention donne de bons résultats, mais aussi comment elle le fait.

Depuis sa création, la SRSA est restée attachée à sa double mission — trouver des moyens d'améliorer l'efficacité des politiques sociales, et rehausser les normes à l'égard des données employées pour évaluer ces politiques. En partenariat avec des décideurs et des chercheurs des gouvernements fédéral et provinciaux, la SRSA a mené des recherches de qualité supérieure sur divers enjeux sociaux de première importance. En novembre 2000, elle a reçu un Prix pour contribution exceptionnelle à la recherche, dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques du gouvernement fédéral. En outre, le discours du trône de février 2001 citait le Projet d'autosuffisance de la SRSA comme un exemple de programme fructueux sur lequel pourraient s'appuyer des projets pilotes fédéraux-provinciaux en matière de politique sociale.

Toutefois, le meilleur témoin de la valeur du travail accompli à la SRSA est peut-être le nombre sans cesse croissant de ministères et d'organismes fédéraux et provinciaux qui s'adressent à elle pour obtenir des conseils, de l'aide et du soutien à l'égard de nouveaux projets. Cette reconnaissance est garante de nombreux autres anniversaires pour la SRSA. ♦

John Greenwood
Directeur exécutif

Jean-Pierre Voyer
Directeur exécutif adjoint

Babillard

Documents

Vient de paraître :

Will the Working Poor Invest in Human Capital? Une expérience menée par Catherine Eckel, Cathleen Johnson et Claude Montmarquette

Ce document présente les résultats d'une expérience à laquelle ont participé environ 250 sujets de la région de Montréal. L'expérience visait à répondre à trois questions principales : 1) Les travailleurs pauvres investiront-ils dans divers éléments d'actif? 2) Ces travailleurs seraient-ils disposés à différer leur consommation en échange d'avantages substantiels? 3) Comment ces sujets considèrent-ils les choix risqués? Les réponses à ces questions permettront de répondre à la grande question suivante : Si les mesures incitatives sont suffisantes, les travailleurs pauvres économiseront-ils pour investir dans leur capital humain?

À paraître :

Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date, par Charles Michalopoulos, Doug Tattrie, Cynthia Miller, Philip K. Robins, Pamela Morris, David Gyarmati, Cindy Redcross, Kelly Foley et Reuben Ford.

Le plus récent d'une série de rapports, ce document rend compte des répercussions du Projet d'autosuffisance (PAS) sur la vie du groupe initial de participants bénéficiaires de l'aide sociale, 54 mois après son lancement. Le rapport repose sur les données recueillies pendant les quatre années et demie qui ont suivi l'inscription des participants au PAS.

Situating the Community Employment Innovation Project: A Review of the Theory and Practice of Social Economy/Économie Sociale in Canada and its Relevance to the Community Employment Innovation Project, par William A. Ninacs, avec l'aide de Michael Toyé.

Ce document de travail porte sur les perspectives et définitions relatives à la « nouvelle » économie sociale et l'économie sociale « traditionnelle », dans le but de situer le Projet d'innovation en emploi communautaire dans un contexte plus vaste.

A Model for Social Capital Formation, par Cathleen Johnson

Ce document porte sur la définition, les sources et les répercussions du capital social sur les politiques, et il jette les bases d'un modèle d'évolution de réseau social qui peut servir à examiner les sources éventuelles, la formation et les conséquences du capital social dans le contexte du Projet d'innovation en emploi communautaire.

Activités

Conférence « À vos marques, prêts, partez! » de DRHC

La Direction générale de la recherche appliquée de Développement des ressources humaines Canada a tenu la conférence intitulée « À vos marques, prêts, partez! Mettons les chances de notre côté par l'intégration de la recherche, des politiques et de la pratique », à Ottawa, du 29 janvier au 1^{er} février 2002.

Le directeur exécutif de la SRSA, John Greenwood, a pris la parole lors de l'atelier « La production de données pour orienter la politique : coup d'œil sur les pratiques exemplaires » et, à une autre séance, il a présenté un exposé sur le Projet d'autosuffisance. En outre, Allan Moscovitch, directeur des études communautaires et du Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC), et Dan Bunbury, associé de recherche à notre bureau de Sydney, ont présenté des exposés distincts sur le PIEC.

Ateliers visant à améliorer l'intégration au marché du travail des réfugiés qui reçoivent l'aide du gouvernement

Quarante-huit personnes venant de huit provinces ont participé à deux ateliers que la SRSA a tenus en février 2002 afin d'étudier diverses interventions possibles destinées à améliorer l'intégration au marché du travail des réfugiés qui reçoivent l'aide du gouvernement. Ces ateliers étaient parrainés par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC); ils ont eu lieu à Calgary et à Toronto, et ils réunissaient des représentants de divers intervenants, comme les fournisseurs du Programme d'aide au rétablissement et des services d'établissement, de formation linguistique et d'emploi, les gouvernements fédéral et provinciaux, les universités, ainsi que d'anciens réfugiés. CIC cherchait à définir des moyens efficaces d'intensifier l'apprentissage linguistique afin d'améliorer l'intégration au marché du travail des réfugiés aidés par le gouvernement dans les années qui suivent leur arrivée au Canada. Les participants ont été invités à discuter des avantages de la création de projets pilotes à partir de quatre interventions proposées, et de la viabilité de ces projets.

Congrès annuel de l'ACE

La SRSA organise deux ateliers en vue du 36^e congrès annuel de l'Association canadienne d'économique (ACE), qui aura lieu à Calgary, du 30 mai au 2 juin. Les sept rapports de recherche qui seront présentés pendant les ateliers porteront sur la situation des travailleurs qui se heurtent à des obstacles les empêchant de travailler toute l'année et qui reçoivent régulièrement des prestations de l'assurance-emploi (a.-e.). Cette activité relève du Projet de supplément de revenu de la SRSA, dont l'objet est d'étudier les facteurs qui contribuent à la dépendance fréquente envers l'a.-e., et de produire des données empiriques et des évaluations analytiques essentielles à la formulation de politiques destinées à améliorer la situation d'emploi de ces travailleurs.

Conférence sur les CID et l'apprentissage

La SRSA a rendu compte des progrès réalisés dans le cadre du projet pilote *Savoir* en banque, lors de la conférence de 2002 sur les comptes individuels de développement (CID) et l'apprentissage, tenue à Windsor (Ontario) du 4 au 6 avril, et intitulée « International Perspectives on Asset Building ».

Les CID et d'autres projets de même nature, comme *Savoir* en banque, qui aident des familles à accumuler des éléments d'actif et à se bâtir une sécurité financière, étaient au cœur de cette rencontre internationale.

Le directeur du projet *Savoir* en banque, Paul Kingwell, a présenté les caractéristiques et les progrès de ce qui est le plus vaste projet de cette nature au monde, devant le groupe d'experts de l'atelier intitulé « Developing an IDA Demonstration: Lessons from *learn\$ave*, ADD, and the SEED Demonstrations ». La méthodologie de la recherche étant achevée, le projet en est maintenant à l'étape du recrutement et de l'inscription. La SRSA effectue de la recherche sur sa mise en œuvre dans dix endroits du pays.

Forum national sur l'IMT

Le 9 avril dernier à Toronto, Jean-Pierre Voyer, directeur exécutif adjoint de la SRSA, a présenté au Forum des ministres du marché du travail (FMMT) un aperçu de l'expérience en laboratoire que la SRSA lancera bientôt. Des experts des gouvernements fédéral et provinciaux responsables de l'information sur le marché du travail (IMT) étaient réunis dans le cadre du Forum national de l'IMT pour définir les priorités de la recherche destinée à améliorer ou à transformer les procédés liés à l'IMT au Canada.

Menée en collaboration avec le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), l'expérience visera à déterminer quels sont les types de programmes gouvernementaux d'aide financière qui contribuent le mieux à accroître l'investissement en capital humain chez les adultes. L'expérience permettra aussi de recueillir de l'information sur les obstacles qui empêchent les adultes d'entreprendre des activités d'apprentissage et sur la façon dont ces obstacles interagissent avec les caractéristiques, les attitudes et les préférences personnelles d'un individu pour l'inciter à poursuivre ou non sa formation. L'expérience a pour objet de déterminer si l'absence de données exactes sur les débouchés du marché du travail et les emplois constitue en soi un obstacle. ♦